



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures lors de la séance du 15 juillet 2019 débutant immédiatement après la séance du conseil d'agglomération prévue à 19 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
257, rue du Couvent 2019-DM-021	Autoriser la construction d'un garage intégré à 5,69 m plutôt qu'à 8 m de la ligne avant donnant sur la rue Ladouceur. <i>Note : cette propriété est située à l'intersection de la rue du Couvent et de la rue Ladouceur, cette dernière ayant une configuration particulière.</i>
Allée Guy-Gérin-Lajoie Lot 5 725 910 du cadastre du Québec 2019-DM-099	Autoriser la construction d'une habitation trifamiliale jumelée dont la remise attenante est à 5,8 m plutôt qu'à 7,5 m du bâtiment voisin (765 à 769, allée Guy-Gérin-Lajoie).
Chemin des Boisés Lot 5 009 924 du cadastre du Québec 2019-DM-110	<ul style="list-style-type: none"> • Autoriser la construction d'une résidence sur un terrain dont le pourcentage d'espace naturel sera de 70 % plutôt que de 80 %. • Autoriser la construction d'une allée d'accès qui empiète dans la bande de protection de 10 m d'un milieu humide fermé. <i>Note : une renaturalisation est prévue sur 3,3 % de la superficie, ce qui portera le pourcentage d'espace naturel à 73,3 %.</i>
139, chemin des Mésanges 2019-DM-121	Autoriser la construction d'un garage et d'une remise réduisant le pourcentage d'espace naturel du terrain à 60 % plutôt qu'à 80 %. <i>Note : une nouvelle résidence fut construite sur le site d'une résidence incendiée et les normes réglementaires ont changé entre les 2 constructions.</i>
100, rue des Érables 2019-DM-122	Autoriser : <ul style="list-style-type: none"> • la construction d'un garage isolé avec une superficie de 86,12 m² plutôt que de 65 m² et qui représente 84,43 % plutôt que 75 % de la superficie de plancher du rez-de-chaussée du bâtiment principal; • la construction d'une remise en cour avant alors que le règlement ne le permet pas. <i>Note : les voisins immédiats sont en accord avec la demande.</i>
1952, chemin des Franciscains Lot 5 290 959 du cadastre du Québec 2019-DM-128	Autoriser, dans le cadre de la construction d'un garage, un pourcentage d'espace naturel de 78,5 % plutôt que de 85 %. <i>Note : le requérant offre comme mesure compensatoire l'achat d'un terrain dans le même bassin versant que celui du lac Desmarais et de le grever d'une servitude de non-déboisement et de non-construction.</i>
105-111 et 205-211, allée de l'Oiselet 2019-DM-134	Régulariser la construction de 2 habitations multifamiliales dont l'aire d'isolement entre elles est de 7,8 m plutôt que de 8 m. <i>Note : une des 2 habitations est déjà construite tandis que l'autre est en construction.</i>
365, route 117 2019-DM-136	Autoriser l'implantation d'une enseigne sur poteaux avec : <ul style="list-style-type: none"> • une superficie de 6,78 m² plutôt que de 5 m²; • une hauteur de 7 m plutôt que de 5,5 m. <i>Note : il s'agit de l'enseigne pour l'Aubainerie qui aura les mêmes dimensions et le même design que celle de la station-service Ultramar voisine.</i>
Chemin des Boisés Lot 5 333 084 du cadastre du Québec 2019-DM-139	Autoriser la subdivision d'un lot en 5 lots distincts dont l'un aura une largeur de 44,64 m plutôt que de 50 m. <i>Note : ce lot aura une superficie de 122 174,9 m² et sera bordé sur sa limite sud par le parc linéaire sur une largeur de 363 m.</i>
1255, rue Marier 2019-DM-146	Autoriser la construction d'un logement au sous-sol dont 37 % plutôt que 50 % de la hauteur sous-plafond est au-dessus du niveau du sol. <i>Note : le fait de ne pas avoir assez de hauteur hors-sol limite les dimensions des fenêtres et conséquemment la luminosité dans le logement.</i>
1918-1920, chemin du Village 2019-DM-151	Autoriser l'agrandissement de la terrasse qui empiète de 0,24 m dans l'emprise du chemin du Village plutôt que d'être à 1,5 m de celle-ci. <i>Note : il y a une terrasse de l'autre côté de l'escalier de l'entrée qui empiète aussi sur le chemin du Village.</i>
277, chemin des Cerfs 2019-DM-152	Autoriser l'agrandissement d'un garage attenant dont la superficie sera de 64,4 m ² plutôt que de 60 m ² . <i>Note : la norme de 60 m² provient d'un guide architectural applicable pour le projet Refuge du Cerf.</i>
559-569, rue du Moulin 2019-DM-153	Autoriser un agrandissement et une rénovation où : <ul style="list-style-type: none"> • un escalier extérieur est en cour avant alors que le règlement ne le permet pas; • l'aire d'isolement entre le mur arrière du bâtiment et le stationnement a une profondeur de 1,7 m plutôt que de 2,5 m. <i>Note : cette propriété est située à l'intersection des rues du Moulin et Latreille et a 2 cours avant. Le projet est d'agrandir le bâtiment actuel qui contient 6 logements pour en faire un 12 logements et l'alignement légèrement en oblique du bâtiment existant ne permet pas le respect du règlement.</i>

Donné à Mont-Tremblant, ce 26 juin 2019.